



Pacte territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)

Communauté de communes

Sud Alsace Largue

Une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA). Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance État-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'État et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'État et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'État et ses opérateurs ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État-Régions de 2020.
- Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'État et la Région :
 - 3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :
 - Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE (avec bilan écologique)
 - COHÉSION territoriale et coopérations (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires (de proximité, productive, relocalisation...)
- et 3 sujets transversaux :
 - le déploiement des usages du numérique
 - les synergies inter-territoires et interrégionales
 - les dynamiques transfrontalières
- Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),
 - Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

2. Portée et contenu du Pacte de la Communauté de communes Sud Alsace Largue au 25 juin 2021

• Périmètre géographique de contractualisation

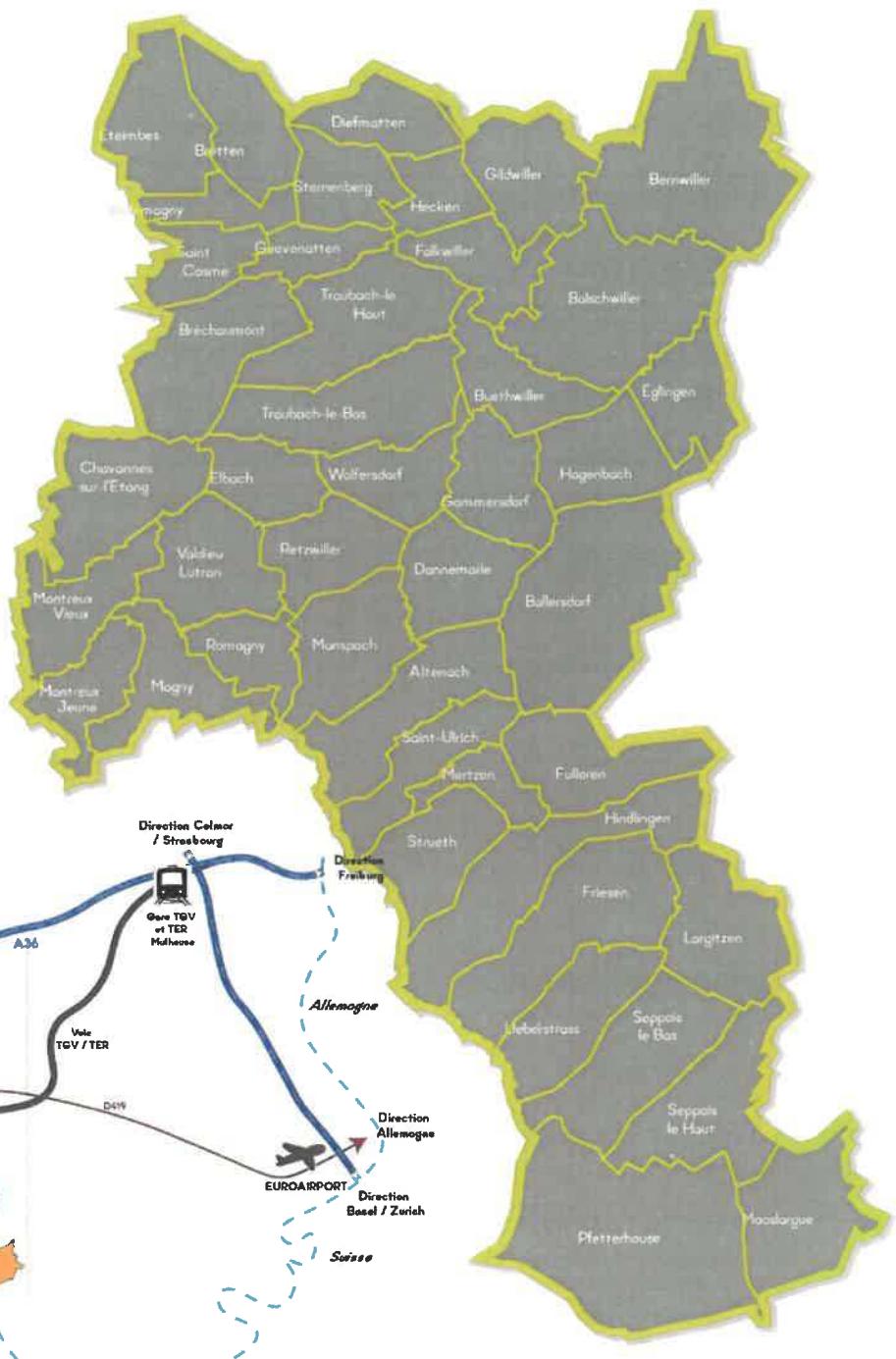
Le Pacte couvre le territoire de la Communauté de communes Sud Alsace Largue.

Ce périmètre regroupe 44 communes pour une population de 22 657 habitants.

La Communauté de communes Sud Alsace Largue et la Communauté de communes Sundgau forment le PETR Pays du Sundgau.

Le territoire de la CCSAL

- 44 communes
- 230 km²
- Environ 10 000 foyers
- Deux bourgs centre :
 - Dannemarie : 2 287 habitants
 - Seppois-le-Bas : 1 383 habitants
- Plus petite commune : Saint-Cosme avec 96 habitants
- 29 communes sur 44 ont moins de 500 habitants



Situé dans le Sundgau

- Frontalier de la Franche Comté sur sa bordure ouest et de la Suisse sur sa bordure Sud
- Au centre d'un triangle Belfort, Mulhouse, Bâle.

- Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégré dans le PTRTE que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement

| Intitulé du contrat intégré au PTRTE | Date de signature du contrat ou du dernier avenant | Échelle du contrat |
|---|--|---|
| Contrat Territorial Eau Climat (contractualisation Agence de l'Eau Rhin Meuse/CCSAL) | Février 2021 Durée du contrat : 2020-2023 | Ensemble du territoire de la CCSAL |
| Plan de gestion des espaces Ruraux (GERPLAN) (contractualisation Département/CCSAL) | 26 mai 2009 | Ensemble du territoire de la CCSAL |
| Contrat de ruralité | 15 février 2017 | |
| Plan Offensive Croissance Emploi | 19 février 2019 | Sud Alsace |
| Territoire d'Industrie | 19 mars 2019 | Ensemble du territoire de la CCSAL |
| Programme d'intérêt général (Anah) | 02 juillet 2018 2018-2023 | Ensemble du territoire de la CCSAL |
| Contrat à venir | | |
| Plan Climat Air Energie Territorial | En cours d'élaboration 2021-2026 | Ensemble du territoire de la CCSAL |
| Contrat Local de Santé (CLS) | Le contrat local de santé de la ville d'Altkirch est en cours d'élaboration, son élargissement à la CCSAL est en cours de réflexion. Pas d'échéance à ce jour. | Non défini à ce jour |
| Petites Villes de Demain (avec la commune de Dannemarie) | Signature de la convention en septembre 2021 | Bourg centre de Dannemarie et territoires limitrophes |
| Convention territoriale Globale (CTG) : cette convention va constituer le contrat cadre de travail avec la Caisse des Allocations familiales du Haut Rhin pour les années à venir et pour l'ensemble de l'action sociale, y compris les investissements nécessaires aux bâtiments liés à ces actions. | Elaboration en 2021 Signature prévisionnelle à la fin 2021. | Ensemble du territoire de la CCSAL |

| | | |
|--|--------------------------------|---|
| Contrat de canal du Rhône au Rhin branche Sud : ce contrat est en cours d'élaboration par Voie Navigable de France et la Région Grand Est. Le mode de gouvernance de ce contrat n'est pas encore défini mais la CCSAL y sera obligatoirement incluse possédant le plus grand linéaire de la branche Sud du canal | Signature probable-début 2022. | Communes concernées par le canal et une bande de 5 km bordant le canal : Eglingen, Hagenbach, Gommersdorf, Wolfersdorf, Dannemarie, Retzwiller, Valdieu Lutran, Montreux vieux et Montreux jeune. |
| Plan Alimentaire territorial | En cours d'élaboration | Ensemble du territoire de la CCSAL |

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

1. Stratégie inter-PTRTE (échelle PETR Pays du Sundgau)

La stratégie inter-PTRTE est ici abordé à l'échelle du PETR du Pays du Sundgau, établissement public d'analyse, de prospective et de coordination de programme de financement qui se joue à l'échelle des Communautés de Communes Sud Alsace Largue et Sundgau. Sans se substituer aux Communautés de Communes, le Pays du Sundgau porte en concertation avec ces dernières, des actions et des programmes qui d'une part répondent à des enjeux qui concernent l'ensemble du bassin de vie sundgauvien et d'autre part s'inscrivent dans le cadre d'une expérimentation.

Pour répondre aux enjeux économiques et environnementaux décrits en annexe 1, le Pays du Sundgau, en collaboration avec les Communautés de Communes met en œuvre une stratégie en 5 axes. Il convient de préciser que nous sommes actuellement dans une situation de transition et que ces stratégies sont amenées à trouver de nouveaux calages notamment à travers le projet de territoire, dont l'objet est avant tout de définir « qui fait quoi ». Nous sommes aussi dans une période où beaucoup de sujets sont appelés à se renforcer et à trouver de nouvelles organisations. C'est notamment le cas des mobilités suite à la prise de compétence AOM par les Communautés de Communes, le développement des énergies renouvelables et le développement économique.

Axe 1 : la gouvernance des complémentarités inter-collectivités à l'échelle du territoire

Il s'agit de la principale question posée par le Projet de Territoire. Sur le plan de l'analyse des enjeux et des moyens dédiés, les études et les actions portées par le Pays du Sundgau permettent de cibler les besoins et d'apporter des réponses quantifiables. Le projet de territoire a pour but de renforcer l'harmonisation et les complémentarités des actions inter-collectivités.

Axe 2 : Transition Écologique

o Le « Plan de Paysages » volet transition écologique

Il s'agit d'une stratégie de planification de développement des énergies renouvelables pour le territoire. En partant du postulat que le changement climatique apporte des changements profonds sur les paysages du Sundgau et que les moyens d'atténuer le changement climatique ont eux aussi des impacts sur ces paysages, l'objectif de la démarche est d'intégrer une approche exhaustive des ressources avant de lancer des projets de développement des énergies renouvelables, en prenant également en compte la ressource paysagère. Véritable colonne vertébrale de la stratégie de développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire, cette démarche inclus une concertation avec les acteurs concernés pour maîtriser les paysages de demain dans le contexte de changement climatique, partant des constats, des souhaits et des modalités d'implantations intégrées d'infrastructures permettant de développer les énergies renouvelables.

o Animation du schéma de développement éolien

Le schéma d'évaluation des capacités de productions d'énergie éolienne s'est terminé en 2020. Après avoir pris en compte l'ensemble des enjeux et contraintes qui excluent ces implantations, une dizaine de sites apparaissent comme favorables aux implantations (absences de contraintes liées à l'Euroairport, aux ondes hertziennes, exclusion des zones à forts enjeux de biodiversités, recul aux bâtis, prise en compte des trajectoires de la faune avicole). Il s'agit de présenter les possibilités aux élus afin qu'ils puissent décider en connaissance d'implanter ou non des éoliennes sur ces zones : implantations de 15 éoliennes maximum permettant de couvrir les besoins de 40% des besoins en énergie des ménages du territoire.

o Rénovation thermique des logements et des entreprises du petit tertiaire

Par le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique, l'objectif est d'apporter aux habitants et aux responsables d'entreprises un conseil objectivé dans la rénovation thermique. Tant pour les aspects techniques (choix des matériaux, priorisation des travaux), qu'administratifs et financiers.

o Appui aux réductions de consommation d'énergies par une politique contractuelle de CEE

Le Pays du Sundgau appuie les entreprises et les collectivités pour élaborer les dossiers de CEE et permettre des financements de travaux de rénovations thermiques.

o Projet alimentaire territorial

Les deux Communautés de Communes et le Pays ont porté une candidature commune à l'appel à projets « émergence de nouveaux PAT ». Le territoire est labellisé PAT ce qui a permis de déposer un dossier pour le développement de l'abattoir de Cernay. Les collectivités sont dans l'attente du jury de sélection pour le financement des études internes prévues pour calibrer une politique alimentaire structurée en lien avec l'agriculture. Les questions de diversification des productions, de volumes, de développement des outils de transformation sont au cœur des enjeux.

Axe 3 : Mobilité

o Covoit'Go, deux lignes de covoiturage dynamique

Sur les trajets domicile-travail dans les territoires périurbains et ruraux en France, on compte en moyenne moins de 1,07 personne par auto. En d'autres termes, les voitures en circulation sont remplies... de sièges libres ! Les lignes de covoiturage Covoit'Go permettent de favoriser la rencontre entre co-voitureurs (conducteurs et passagers) via des arrêts sécurisés, pour éviter que trop de voitures circulent à vide.

Le Pays du Sundgau a décidé de faire appel à Ecov pour déployer deux lignes de covoiturage Covoit'Go pour proposer des alternatives à l'autosolisme pour les trajets du quotidien, permettant de relier les communes de Seppois-le-Bas, de Waldighoffen, d'Illtal, d'Hirsingue et d'Hirtzbach à la gare d'Altkirch.

Ces lignes de covoiturage Covoit'Go proposent 8 arrêts, qui assurent aux conducteurs et aux passagers de bonnes conditions de confort et de sécurité.

Ces lignes de covoiturage sans réservation ont plusieurs objectifs :

- Proposer un mode de transport simple, lisible, structurant et gratuit au quotidien pour les habitants du territoire du Sundgau.
- Permettre aux ménages de faire des économies dans leur budget transport.
- Réduire la pollution et la saturation des réseaux à l'entrée des agglomérations voisines en luttant contre l'autosolisme.
- Renforcer les liens sociaux et l'entraide au sein du territoire du Sundgau.

o Schéma Directeur Cyclable

L'objectif de la démarche est de préfigurer un maillage pertinent des continuités cyclables dans une logique des mobilités du quotidien. Le diagnostic est terminé ainsi que la concertation prospective avec les communes. La restitution de cette concertation est prévue pour le début du mois de juillet et s'ensuivra la rédaction d'une feuille de route financière permettant de prioriser les infrastructures à venir.

o Stratégie de communication

Des guides de mobilités à l'échelle du territoire du Pays du Sundgau sont finalisés. Ils visent autant à analyser les impacts actuels des déplacements des habitants que de donner les bonnes clefs intermodales pour trouver des alternatives à l'autosolisme.

Axe 4 : Développement local et attractivité

o Programme européen LEADER 2014-2024

Le Pays du Sundgau est la structure porteuse de GAL Sundgau 3-F aux échelles des 108 communes du Sundgau et de 40 communes de Saint-Louis Agglomération. Une enveloppe de 1 299 000 € a été programmée et un abondement de 600 000 € vient d'être annoncé pour la période de transition.

o Parcours « art et nature STUWA »

Interroger les enjeux de la transition écologique avec le public et par l'art, tel est l'objet de STUWA. Cette année, cinq œuvres seront installées sur les thèmes des mobilités et de l'économie circulaire. Le format est appelé à évoluer dès l'année prochaine.

Axe 5 : Cadre de vie, aménagement du territoire et urbanisme

o Animation du SCoT

Avis officiels et accompagnement des projets de planifications urbaines.

2. La stratégie de la Communauté de communes Sud Alsace Largue

La stratégie de la Communauté de communes Sud Alsace Largue répond à plusieurs enjeux interdépendants qui sont :

- o **L'encastrement fort avec les politiques publiques de l'État et des grandes collectivités.** Ces politiques définissent des grands axes de travail qui influencent et encadrent en partie les projets du territoire. La CCSAL peut parfois contribuer à leur définition et évolue en congruence avec ces politiques. Ce sont les grands schémas d'aménagement, d'économie, les plans régionaux ou départementaux, etc...

- Les grands enjeux sociétaux auxquels notre territoire n'échappe pas, qu'ils soient environnementaux (crise climatique, problématique eau/air/biodiversité), sociaux (crise sanitaire et ses impacts, action sociale en général) ou économiques (impact également de la crise sanitaire).
- Les besoins spécifiques des habitants, des communes et des acteurs socio-économiques du territoire. Cette réponse constitue le cœur de l'action de la collectivité. Ces actions vont de la mise en place de services (enfance jeunesse, mobilité, service de l'eau et des produits résiduels) à des actions innovantes adaptées au territoire (mobilité en milieu rural, santé, etc...).

Cette stratégie se concrétise par trois grands axes de travail décrit ci-dessous.

Axe 1 : s'engager pour la transition écologique

Le territoire de la CCSAL n'échappe aux grands constats environnementaux : réchauffement climatique, raréfaction de la ressource en eau et baisse de sa qualité, appauvrissement de la biodiversité, problématique santé environnement, raréfaction des matières premières, etc... Partant de ces constats, la volonté de la collectivité est d'être un acteur fortement engagé pour la transition écologique. Cela passe notamment :

- **Par le développement des énergies renouvelables**
- Création d'un champ photovoltaïque de 11600 panneaux produisant 5400 mWh/an, soit la consommation d'environ 20% des ménages du territoire ;
- Mise en place de toitures solaires sur les bâtiments intercommunaux : nouveau bâtiment de service public, COSEC, Maison de la nature du Sundgau, et rénovation énergétique de ces bâtiments ;
- Création d'un véhicule juridique d'Energie partagé intercommunalité/communes ;
- Accompagnement de la création de deux stations de méthanisation pour la production de biogaz par des groupements agricoles ;
- Création d'un poste de Conseiller en Energie Partagé ;

- **Par une politique « 0 déchet, 0 plastique »**

- Construction d'un centre de tri et de valorisation des produits résiduels ménagers ;
- Harmonisation des collectes sur l'ensemble du territoire avec une redevance encore plus incitative ;
- Rationalisation des collectes et développement de solutions de gestion de proximité des fermentescibles (compostage individuel ou collectif, broyage, etc...) ;

- **Par une politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation durable**

- Accompagner la création d'une marque collective valorisant les productions et les pratiques d'élevage à l'herbe du Sud Alsace ;
- Favoriser l'implantation de cultures à bas niveau d'impact (BNI) sur le territoire ;
- Étudier la faisabilité et expérimenter la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ;
- Mettre en place des goûters de produits locaux dans nos structures enfance jeunesse ;
- S'investir dans le Projet Alimentaire Territorial porté par le PETR du Pays du Sundgau ;

- **Par une politique de l'eau cohérente sur l'ensemble du cycle de l'eau**

- Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement ;
- Coordination forte avec l'Epage Lague ;
- Investissement dans des installations d'assainissement performantes ;
- Élaboration d'une stratégie de gestion et de la valorisation de la ressource en eau ;

- Mise en place d'un programme de sensibilisation des acteurs économiques à la gestion raisonnée et durable de la ressource en eau ;
- Création d'un site pilote de dés-imperméabilisation de la cour d'école et de périscolaire ;
 - Par le soutien aux actions pour la biodiversité à travers les GERPLAN
 - Par le développement de l'Education à la Nature et à l'Environnement et au Développement Durable (ENEDD)
- Soutien fort en fonctionnement et en investissement à la Maison de la nature du Sundgau (7000 personnes accueillies/an, tout type de public) ;
- Le développement d'action d'EENDD dans les structures enfance/jeunesse du territoire ;
- La création d'un espace pédagogique au sein du futur centre de valorisation des produits résiduels des ménages ;

Axe 2 : s'engager pour un territoire cohérent au service des habitants

Les habitants du territoire sont le cœur de cible des actions de la collectivité. Issue de la fusion de deux communautés de communes, la CCSAL souhaite proposer des services unifiés et cohérents sur l'ensemble de son territoire. Cela passe notamment :

- Par une offre de service et des équipements de même qualité sur l'ensemble de son territoire
- Harmonisation du fonctionnement de la petite enfance entre le nord et le sud du territoire, proposer des accueils dans des locaux de qualité, accompagner la parentalité et accroître la qualité pédagogique,
- Harmoniser les collectes de déchets ménagers et les consignes de tri
 - Par l'amélioration de la qualité d'accueil du public
- Créer un nouveau site d'accueil multi-service de l'intercommunalité,
- Proposer un accueil numérique de proximité sur ce nouveau site,
- Proposer des points d'accueils délocalisés,
- Proposer des équipements rénovés (COSEC, Marpa, Maison de la nature)
- Par le développement de nouveaux services sur le territoire
- Développement d'une politique d'accompagnement des jeunes sur le territoire,
- Développer une politique culturelle et de valorisation du patrimoine,
- Accompagner les populations dans des mobilités vertes (piste cyclable par exemple) et renforcer la mobilité des aînés
- Développer une politique de mutualisation vers les communes
- Développer une politique d'accueil touristique autour de l'eurovélo6 à Dannemarie
- Accompagnement à la mise en place d'un pôle médical de santé sur le Nord du territoire de la CCSAL

Axe 3 : S'engager pour une économie moderne de proximité

Depuis sa création en 2017, la Communauté de Communes Sud Alsace Largue exerce la compétence « développement économique ». La stratégie proposée a pour ambition d'aboutir à un projet réaliste permettant :

- De se doter d'une vision prospective en établissant un diagnostic économique du territoire et en définissant des orientations stratégiques lisibles pour les acteurs économiques. Cette stratégie devra traduire une vision commune intercommunalité/communes/acteurs économiques pour gagner en attractivité.
- Engager un plan d'action permettant le maintien de l'artisanat local, la réimplantation locale de savoir-faire, l'émergence d'industrie innovante, notamment l'innovation verte ou encore la revitalisation du foncier existant.

Cette stratégie s'appuiera sur les principes suivants :

- o **Capitaliser sur les atouts du territoire afin de renforcer son attractivité** : promouvoir un développement territorial équilibré, valoriser les synergies, attirer des entrepreneurs, des étudiants, et de la population active,
- o **S'appuyer principalement sur l'endogène comme facteur de développement** : capital économique et humain,
- o **Renforcer l'adhésion les acteurs économiques à cette stratégie** : décloisonnant les secteurs d'activités à travers l'EIT ; Développer les partenariats/coopérations avec Mulhouse Alsace Agglomération, Saint-Louis Agglomération, Grand Belfort, Canton du Jura, les chambres consulaires (CCI, CMA, Grand E-nov Plus...)
- o **Être un territoire d'expérimentation et d'innovation** :
 - S'inscrire et développer les initiatives déjà existantes au niveau national : French Tech, Territoire d'Industrie, Plan de relance, Petites Villes de Demain...
 - Favoriser l'innovation par les usages : numérisation des entreprises et des commerces, fabrique des territoires, fab-lab, espace de coworking...
- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Voir tableau en annexe 1

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une actualisation annuelle. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans procédure d'avenant.

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaire soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
➡ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**

- Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
- Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

 **Les contacts techniques du PTRTE**

| Territoire | Région Grand Est | État | Communauté européenne d'Alsace |
|--|--|--|--|
| AUSILIO Eric DGS Communauté de communes Sud Alsace Largue T : 03 89 07 24 24 e.ausilio@sudalsace-largue.fr | OULEVEY Pascal Chef du service Développement territorial - Suppléant du Directeur / Maison de la Région de Mulhouse T : 03 89 36 90 25 / 06 81 83 58 41 pascal.oulevey@grandest.fr | SEITZ Florence Secrétaire générale Sous-préfecture d'Altkirch T : 03 89 29 23 04 / 07 85 70 81 94 florence.seitz@haut-rhin.gouv.fr | BROGLIN Jérémie Délégué de la Direction générale / Délégation territoriale Sud Alsace T : 03 89 73 24 40 / 06 62 54 77 90 jeremy.broglin@alsace.eu |
| HENGY Régis DGA Communauté de communes Sud Alsace Largue T : 03 89 07 24 24 / 06 79 85 77 37 r.hengy@sudalsace-largue.fr | PICARD-LEMONNE Anne Chargée de mission contractualisation / Direction de la Cohésion des Territoires T : 03 89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr | BOUGEROL Thomas Chef de la mission d'appui à la direction et de l'expertise juridique Direction départementale des Territoires T : 03 89 24 84 76 / 07 84 11 02 29 thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr | |
| RIGOULOT David Directeur PETR Pays Sundgau T : 03 89 25 49 82 / 06 65 70 49 61 direction@pays-sundgau.fr | | Emma HENRICH Adjointe au Chef de Service de Coordination des Politiques Publique et de l'Appui au Territoire Préfecture du Haut-Rhin T : 03 89 29 21 95 / 06 85 36 21 37 emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr | |

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

État : Préfet du Haut-Rhin ou son représentant

Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région de Mulhouse ou son représentant

Collectivité européenne d'Alsace : Vice-président de Territoire. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent

EPCI : Président/DGS/DGA de la Communauté de communes Sud Alsace Largue ou son représentant

Autres (le cas échéant) : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

Signataires du Pacte :

Etat
Louis LAUGIER
Préfet du Haut-Rhin

Région Grand Est
Jean ROTTNER
Président

Communauté européenne d'Alsace
Frédéric BIERRY
Président

Communauté de communes
Sud Alsace Largue

Vincent GASSMANN
Président

PETR Pays Sundgau

Nicolas JANDER
Président

Annexes

- Annexe 1 : Tableau de projets
- Annexe 2 : Eléments de diagnostic territorial
- Annexe 3 : Bilan écologique du territoire

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

16/07/2021

Les projets matures, avec un démarrage d'opération (début travaux) d'ici à mi-2022 feront l'objet d'une fiche-action détaillée

| Intitulé d'opération | Maître d'ouvrage | Localisation | Description sommaire de l'opération | Calendrier de réalisation - début et fin d'opération | Projet mature OUI "relance" (réalisé en 2021/2022) NON (à faire murir) | Coût total |
|--|--|--|---|--|---|---------------|
| Axe 1 : s'engager pour la transition écologique | | | | | | |
| Vers un territoire "0 déchets, 0 plastiques" | | | | | | |
| Objectif : 1-développer la valorisation et le recyclage de tous les types de déchets des ménages du territoire. 2-développer les comportements vertueux pour une autre consommation 3-développer les partenariats avec les associations d'éducation, d'insertion, etc.... | | | | | | |
| Construction d'un centre de tri et de valorisation des déchets | communauté de communes Sud Alsace Largue | Retzwiller | Le territoire de la CCSAL ne possède pas de déchetterie. Un premier centre de tri, de collecte sera construit en 2021/2022 pour une ouverture effective en juillet 2022. Il permettra d'optimiser la valorisation et le recyclage des produits résiduels des ménages, mais aussi des professionnels du territoire de la communauté de communes. Le centre de tri permettra le développement de filière innovante, notamment soutenue par l'ADEME. | dernier trimestre 2019-3ème trimestre 2022 | oui | 2 112 320 € |
| Création d'un équipement pédagogique d'accueil au sein du futur centre de tri et de valorisation des déchets | communauté de communes Sud Alsace Largue | Retzwiller | Parce que collecter les déchets en les valorisant le plus possible ne suffit plus, le centre de collecte et de valorisation permettra de mettre l'accent sur la prévention. Pour ce faire, il sera construit en son sein un espace pédagogique de 45m ² et un parcours extérieur en aplomb du site dédiés à la communication sur les sujets liés à l'environnement (économie circulaire, changement climatique, énergie renouvelable, biodiversité). | dernier trimestre 2019-3ème trimestre 2022 | oui | 176 000 € |
| Vers un territoire d'énergies renouvelables et d'efficience énergétique | | | | | | |
| Objectif : développer fortement la production d'énergies renouvelables, notamment la production d'énergie photovoltaïque en diversifiant les types d'équipement : champ photovoltaïque, équipement des toitures des bâtiments intercommunaux et communaux, développement de l'énergie partagée, etc... - rénover les bâtiments intercommunaux pour une meilleure efficience énergétique. | | | | | | |
| Rénovation et investissements énergétiques sur des bâtiments liés aux structures de la petite enfance | communauté de communes Sud Alsace Largue | Montreux Vieux Dannemarie Seppois le Bas | La CCSAL assure la gestion de bâtiments liés à l'accueil de la petite enfance et de la jeunesse : accueils de loisirs, centres périscolaires, cantines. Le projet consiste à rénover ces bâtiments pour améliorer leur efficience énergétique sur les sites de Montreux Vieux, Dannemarie, Seppois-le-Bas. | 3ème trimestre 2021-4ème trimestre 2022 | oui | 78 000 € (HT) |
| Rénovation et investissements énergétiques sur la Marpa de Séppois-le-Bas | communauté de communes Sud Alsace Largue | Seppois-le-bas | La communauté de communes Sud Alsace Largue a démarré une analyse de son patrimoine de bâtiments afin de pouvoir rationaliser ses interventions de maintenance, la planification travaux d'investissements en lien avec une démarche globale de rénovation et de gain énergétique. Pour la Marpa il s'agit : Remplacement des menuiseries extérieures Mutation de la chufferie en chufferie bois Mise en place d'une VMC double flux dans la salle à manger Relamping complet avec détection et gradation Energie renouvelable : Installation photovoltaïque et thermique | 3ème trimestre 2021-4ème trimestre 2022 | oui | 550 000 € |

| | | | | | | |
|--|---|-------------------------------|---|---|---------------|---|
| Rénovation et investissement énergétique (toiture solaire) du COSEC intercommunal | communauté de communes Sud Alsace Largue | Dannemarie | <p>La communauté de communes Sud Alsace Largue a démarré une analyse de son patrimoine de bâtiments afin de pouvoir rationaliser ses interventions de maintenance, la planification travaux d'investissements en lien avec une démarche globale de rénovation et de gain énergétique.</p> <p>Pour le cosec :</p> <ul style="list-style-type: none"> Remplacement des éléments de couverture Mutation des émetteurs de chauffage Relamping complet avec détection et gradation Energie renouvelable : Amélioration des installation photovoltaïque et thermique Transformation des éléments d'accessibilité et de service public sportif Etude d'utilisation et d'amélioration de la ressource en eau distribuée Modernisation des sols, structures et équipements sportifs | 3ème trimestre 2021-4ème trimestre 2022 | oui | 730 000 € |
| Rénovation et investissement énergétique de la Maison de la nature du Sundgau | communauté de communes Sud Alsace Largue | Altenach | <p>La communauté de communes Sud Alsace Largue a démarré une analyse de son patrimoine de bâtiments afin de pouvoir rationaliser ses interventions de maintenance, la planification travaux d'investissements en lien avec une démarche globale de rénovation et de gain énergétique.</p> <p>Pour le site de la Maison de la Nature - BATIMENT PRINCIPAL</p> <ul style="list-style-type: none"> Remplacement des bardages bois et des éléments structurels patrimoniaux Amélioration du confort thermique des bâtiments Relamping complet avec détection et gradation Energie renouvelable : Amélioration des installation photovoltaïque et thermique Transformation des éléments d'accessibilité et des périphériques des bâtiments Modernisation et restructuration des éléments d'accueils et pédagogiques Amélioration fonctionnel de la Maison St Barbe | 3ème trimestre 2021-4ème trimestre 2022 | oui | 250 000 € |
| Achat d'une toiture solaire pour le nouveau bâtiment de la CCSAL | communauté de communes Sud Alsace Largue | Retzwiller | Un nouveau siège de la CCSAL (voir ci-dessous) a été acquis en avril 2021. Ce bâtiment est équipé d'une toiture solaire qui a été racheté à la collectivité à l'entreprise privée qui en assurera sa gestion. | 1er semestre 2021 | oui | 27 000 € |
| Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique | PETR Pays du Sundgau | Territoire du Pays du Sundgau | Plateforme de conseil pour la rénovation thermique des logements et des bâtiments du petit tertiaire | 2021-2024 | oui | 153 983 € |
| Étude Méthanisation : de la production aux usages | PETR Pays du Sundgau | Territoire du Pays du Sundgau | L'objectif est de favoriser l'émergence de projets de méthanisation portés par des groupements d'agriculteurs. Ce projet comprend les étapes suivantes : 1.) Identification du gisement valorisable à l'échelle du territoire et du "sud alsace" (déchets agricoles, municipaux, de restauration collective ; 2.) Accompagner l'émergence de groupements d'exploitants agricoles porteurs de projets de méthanisation ; 3.) Co-construction (avec les exploitants agricoles, la Chambre d'Agriculture, les collectivités et GRDF ainsi que le Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin) de schémas de fonctionnements de projets de méthanisation qui intègre les besoins des acteurs économiques, de la logistique, des transports de passagers) du territoire et des territoires voisins ; 4.) Plan de valorisation du biogaz (injection réseau, station GNV) 5.) Co-construire un modèle de distribution ; 6.) Rédaction d'un cahier des charges pour borner les critères et les objectifs du projet ; 7.) Coordination de la gouvernance de projet ; 8.) distribution sous forme de stations pour des flottes de véhicules de services et de bus. | 2022-2023 | A faire murir | En cours d'évaluation |
| Mise en place d'une station service/ravitaillement en biogaz depuis les unités de méthanisation | Groupement agricole "Hopl gaz" et "metha gaz" | Traubach le Bas Gommersdorf | Le territoire de la CCSAL présente la caractéristique de posséder deux méthanisateurs agricoles collectifs. A moyen et long terme la communauté de communes souhaite étudier les nouvelles opportunités de développement et d'utilisation contextualisée (mobilité nouvelle, filière économique locale) du GNV et biogaz liées à ces deux outils. | | A faire murir | Coût total du projet (HT) : Non chiffré |
| Projet experimental de production et usage de l'hydrogène | PETR Pays du Sundgau | Territoire du Pays du Sundgau | Projet de production d'hydrogène à partir de la biomasse. | 2022-2023 | oui | A préciser / en cours d'évaluation |
| Réalisation d'une étude pour la création d'un véhicule juridique en énergie partagée interco/communes. | communauté de communes Sud Alsace Largue | CCSAL | Afin de développer la mise en œuvre des énergies renouvelables sur son territoire, et notamment la production d'électricité par panneaux photovoltaïques, la CCSAL souhaite créer un véhicule juridique en énergie partagée entre les communes et l'intercommunalité (et à terme, avec les habitants du territoire). La réalisation d'une étude de faisabilité est la première étape de ce projet. | 2ème semestre 2021 | oui | 30 000 € |

| | | | | | | |
|---|---|------------------------------------|---|-----------|---------------|-----------------------|
| Schéma d'Aménagement et de Développement des énergies renouvelables Plan de Paysage - Volet Transition Énergétique | PETR Pays du Sundgau | Territoire du Pays du Sundgau | Le Plan de Paysages a quatre objectifs : 1.) Repérer les principales pressions qui s'exercent sur le paysage sundgauvien et les hiérarchiser avec un focus sur les effets du changement climatique ; 2.) Construire une vision partagée des paysages du Sundgau dans le contexte de changement climatique (comment anticiper les effets sur les paysages, atténuer le changement climatique par les paysages et intégrer le paysage comme ressource préalable au développement des énergies renouvelables). ; 3.) Construire un schéma de développement de mix énergétique qui intègre la vision partagée des paysages ; 4.) Engager des études opérationnelles de développement des énergies renouvelables intégrant les dimensions économique et paysagère (accompagnement des porteurs de projets). Les conclusions du schéma doivent permettre de confirmer les types d'énergies renouvelables souhaitées et éventuellement de renoncer à certaines énergies en connaissance de cause. | 2021-2023 | oui | 140 000 € |
| Accompagnement du développement d'une filière bois et atténuation du changement climatique | PETR Pays du Sundgau | Territoire du Pays du Sundgau | Les objectifs de la démarche sont les suivants : 1.) estimer les capacités de séquestration carbone de "la forêt sundgauvienne" ; 2.) évaluer les émissions de CO ² causés par le bois mort en décomposition dans la forêt sundgauvienne ; 3.) Réaliser une projection d'évolution de la forêt locale dans le contexte du changement climatique ; 4.) Accompagner l'émergence d'une filière de forêt bois avec l'ONF, les communes forestières et les propriétaires volontaires : approche bois de chauffage, matériaux bi-sourcés. | 2022-2023 | A faire murir | En cours d'évaluation |
| Étude de faisabilité technico-économique pour le développement d'un parc éolien | PETR Pays du Sundgau | Territoire du Pays du Sundgau | A partir des décisions prises dans le cadre de "plan de paysage cité ci-dessus, si l'éolien est confirmé comme énergie renouvelable propice aux spécificités du territoire, il s'agira de confirmer la faisabilité technico-économique d'un ou plusieurs projets éoliens. Cette étude prendra en compte une approche biodiversité, modèle économique, raccordement réseau en lien avec les collectivités concernées ainsi que le Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin. | 2022-2023 | A faire murir | En cours d'évaluation |
| Projet d'accompagnement de la transition écologique et économique de l'agriculture sundgauvienne Projet Alimentaire Territoriale | PETR Pays du Sundgau | Territoire du Pays du Sundgau | Un diagnostic des filières et de l'organisation des marchés et un travail prospectif avec une étude de marché, un schéma de distribution et une expérimentation sur la mutualisation des commandes. | 2021-2024 | oui | 140 000 € |
| Vers un territoire cohérent sur l'ensemble du cycle de l'eau | | | | | | |
| Objectif : Réaliser un programme d'actions intégrées sur l'ensemble du cycle de l'eau pour la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau | | | | | | |
| Sécurisation et renforcement des réseaux en eau potable, notamment pour les infrastructures ayant des rendements inférieur à 85%. | Communes Syndicats d'eau | Ensemble du territoire de la CCSAL | Dans l'optique de la nouvelle gouvernance de l'eau imposée par la loi NoTRE et notamment la préparation de la reprise de la compétence eau par la communauté de communes, les syndicats d'eau et les communes gestionnaire du réseau d'eau potable doivent réaliser des travaux de sécurisation et de mise en bon état des réseaux d'eau potable sur la période 2021-2026. | 2021-2026 | a faire murir | 1 000 000 € |
| Mise en œuvre d'un programme d'actions intégrées autour de l'eau dans toute ces dimensions | Communauté de communes Sud Alsace Largue EPAGE de la Largue | Ensemble du territoire de la CCSAL | La CCSAL met en œuvre un programme d'actions intégrées dans le domaine de la gestion et de la résilience sanitaire, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et l'EPAGE de la Largue. Ces actions concernent des actions favorables à l'eau avec le monde agricole, d'études et d'élaboration de documents de planification sur l'assainissement et l'eau potable, de construction d'ouvrages d'épuration performants, de projets d'éducation et de sensibilisation aux problématiques de l'eau. Ce programme est décrit plus précisément dans le tableau de programmation du CTEC dans le feuillet 2 de ce document. | 2020-2023 | oui | 6 725 621 € |
| S'adapter au changement climatique | | | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|---------------|--|
| Dégoudronnage et aménagement écologique des cours d'accueil de loisirs de Balschwiller | communauté de communes Sud Alsace Largue | Balschwiller | <p>Les cours d'école goudronnées constituent à la fois des îlots de chaleur et des espaces de désert d'un point de vue de la biodiversité. Les projets de dégoudronnage de cours d'école visent deux objectifs :</p> <p>1- supprimer des îlots de chaleur et de mal-être pour les enfants qui fréquentent ces cours dans un contexte de réchauffement climatique et de période caniculaire de plus en plus précoces.</p> <p>2- restaurer le rapport des jeunes à la nature et améliorer leur développement psychomoteur en leur offrant des espaces de jeu avec une forte naturalité permettant l'exploration et le développement des capacités psychomotrices de l'enfant.</p> | 4ème trimestre 2021- fin 2022 | oui | Phase 1 (animation) : 6 000 € Phase 2 (investissement) : 30 000 € |
| intensification Renforcement de la politique d'éducation à l'environnement et au développement durable | communauté de communes Sud Alsace Largue | ensemble du territoire de la CCSAL | <p>La CCSAL (à l'époque CC Porte d'Alsace) s'est dotée à la fin des années 90 d'un outil d'éducation à la nature et à l'environnement, la Maison de la nature du Sundgau, labelisé Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement, label reconnu par la Région Grand Est et la CEA. D'autres part, la CCSAL assure la gestion en régie d'une quinzaine de structures d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse sur son territoire. Le projet consiste à développer et renforcer les actions d'éducation à la nature et à l'environnement en accompagnement des politiques publiques menées par la CCSAL pour tous les publics en renforçant les partenariats entre la Maison de la nature et les structures jeunesse, en développement les programmes type écojardiniers et les animations grand public, etc...</p> | 4ème trimestre 2021- 4ème trimestre 2023 | oui | |
| Développer les mobilités douces | | | | | | |
| Ligne de Bus à Haut Niveau de Servies | PETR Pays du Sundgau | Territoire du Pays du Sundgau et de Saint-Louis Agglomération | A partir de l'étude aboutie sur le lancement d'un Bus à Haut-Niveau de Service entre le territoire du Sundgau et la gare multimodale de Saint-Louis. Le projet consiste à expérimenter une ligne de Bus à Haut Niveau de Services entre la gare d'une commune centre du territoire et une gare multimodale connecté au réseau de tramway de Bâle. L'expérimentation s'inscrit comme un levier structurant sur les politiques de déplacements puisqu'il s'agit de tester un transport en commun sur un axe routier qui compte un trafic autosoliste dense et sur lequel aucune solution de report modal n'est possible. | 2022 | oui | 200 000 € pour la partie territoire du Pays du Sundgau |
| Plan Vélo : Diagnostic, schéma de développement prospectif et maillage Schéma Directeur Cyclable | PETR Pays du Sundgau | Territoire du Pays du Sundgau | Réalisation d'un schéma pour développer les déplacements du quotidien en vélo et dans une logique intermodale. La démarche, à partir d'un diagnostic sourcé, propose de combler les discontinuités cyclables et de renforcer le maillage des déplacements fonctionnels du territoire. Le document se base sur un travail de concertation réalisé avec chacune des 108 communes, les Communautés de Communes, la Collectivité Européenne et la Région Grand Est. Le projet donne lieu à une feuille de route financière sur 5, 10, 15 ou 20 ans et hiérarchise les priorités à réaliser pour développer les déplacements à vélo. Il s'agit d'une boussole pour répondre aux futurs appels à projets. | 2021 | oui | 50 000 € |
| Création d'une jonction entre l'eurovélo6 et la piste cyclable de la Largue | communauté de communes Sud Alsace Largue | Dannemarie | Dannemarie est le carrefour entre la piste cyclable de la Vallée de la Largue (Dannemarie-Suisse via Pfetterhouse) et l'Eurovél6 qui longe le canal du Saône au Rhin Branche Sud. Ces deux pistes ne sont actuellement pas reliées par une piste cyclable sécurisée et la jonction se fait en traversant Dannemarie et ses deux routes départementales très fréquentées par les voitures et les camions. Des solutions existent pour créer une piste cyclable sécurisée en aménagement des chemins ruraux existants sur Dannemarie, Retzwiller et Manspach. Le projet consiste à réaliser dans un premier temps une étude de faisabilité proposant un parcours et une estimation des coûts puis de réaliser les aménagements nécessaires avec les acteurs concernés (CEA, communes concernées, etc...). | 4ème trimestre 2021 à fin 2022 | A faire murir | phase étude : 25 000 € |

| | | | | | | |
|--|---|------------------------------------|---|--|---------------|------------------------|
| Création d'un itinéraire et d'une jonction entre les pistes cyclables de la Largue et de l'Ill par le sud du territoire | communauté de communes Sud Alsace Largue commune de Dannemarie | Sud territoire CCSAL | Le Sundgau possède deux pistes cyclables en plus de l'eurovélo6 : la piste de la Largue qui relie Dannemarie et l'eurovélo6 à la Suisse et la piste de l'Ill qui relie Altkirch à Hypolskirch. Le projet consiste à réaliser un itinéraire balisé de jonction entre les deux piste par le sud du territoire. La première phase du projet consistera à faire une étude d'itinéraire que permettra de dégager les options possibles, les couts de balisage et/ou d'aménagements éventuels. L'Office de Tourisme Intercommunal du Sundgau sera privilégié. | 4ème trimestre 2021 à fin 2022 | A faire murir | phase étude : 25 000 € |
| Schéma d'implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques | PETR Pays du Sundgau | Territoire du Pays du Sundgau | Le projet consiste à élaborer un schéma de maillage d'implantation des bornes électriques qui comporte trois volets : un travail de prospective quantitative et qualitative qui permet d'anticiper l'évolution du parc automobile électrique et les usages, de fournir aux porteurs de projets des fiches d'implantations types et de participer au financement des implantations. L'objectif est de savoir où il sera pertinent d'implanter des bornes en tenant compte des pôles générateurs de déplacements, des projets d'urbanisme et des perspectives d'évolutions démographique. | 2021-2022 | oui | 60 000 € |
| Elaboration d'un plan de déplacement interne à la collectivité et plan d'investissement pour une mobilité verte | communauté de communes Sud Alsace Largue | ensemble du territoire de la CCSAL | Il s'agit ici d'impulser et mettre en œuvre des services innovants autour du vélo et ses nouvelles formes et pratiques au sein de la collectivité. Des projets seront montés entre les collectivités partenaires et l'implication des agents des collectivités permettra de déployer des solutions reproductibles sur le territoire. L'ambition est de permettre au maximum de salariés de venir à vélo, trouver les infrastructures nécessaires à une continuité vélo / journée de travail / retour au domicile et vie quotidienne. Alléger la charge mentale par la pratique du vélo et des temps partagés mieux équilibrés. | 2022-2026 | à murir | Action non budgétée |
| Stratégie opérationnelle d'implantation d'ombrières photovoltaïques sur parkings communaux , commerciaux et friches | PETR Pays du Sundgau | Territoire du Pays du Sundgau | L'étude a pour objectifs : 1) d'identifier le nombre de parkings communaux, commerciaux et de friches situés dans le Pays du Sundgau propices aux implantations d'ombrières et de panneaux photovoltaïques ; 2.) de recenser l'intérêt des propriétaires pour engager ces installations ; 3) confirmer la faisabilité technico économique des projets ; 4.) Co-construire avec les Communautés de Communes, les Communes, les propriétaires et la Région Grand Est un plan d'action pour implanter des ombrères et des panneaux photovoltaïques. | 2022-2023 | A faire murir | A venir |
| Développement de vélobus et de mobilité douce avec les établissement scolaires du territoire | communauté de communes Sud Alsace Largue | ensemble du territoire de la CCSAL | Proposer via la communauté de communes Sud Alsace Largue et ses services des expérimentations pour des accompagnements d'enfants, des ramassage scolaire et périscolaire à vélo, favoriser une solidarité autour des déplacements doux avec la mise à disposition de vélos auprès des publics scolaires ou ciblée sur des populations impactées par la crise sanitaire. | 2022-2026 | à murir | Action non budgétée |
| Axe 2 : S'engager pour une économie moderne de proximité | | | | | | |
| Développement une économie de proximité autour du tourisme d'itinérance | | | | | | |
| Objectifs: 1- renforcer le tourisme à mobilité douce sur le territoire et améliorer les infrastructure liées au vélo - 2- développer des infrastructures permettant de capter les cyclotouristes de l'eurovélo6 sur le territoire de la CCSAL - 3- créer un point d'attrait touristique autour du port de Dannemarie - 4- moderniser l'aire d'accueil de camping car pour accroître sa fréquentation | | | | | | |
| Rénovation du relais nautique du Canal du Rhône au Rhin branche sud | communauté de communes Sud Alsace Largue | Dannemarie | la CCSAL gère depuis de nombreuses années la capitainerie du port de Dannemarie situé sur le canal, Saône Rhin Branche sud. Ce port propose une étape aux bateaux de tourisme (péniche, pénichette et yacht) en proposant des pontons d'amarrage, des installations sanitaires et la mise à disposition d'électro-ménager. | 2ème semestre 2021 à 1er semestre 1202 | oui | 272 698 € (HT) |
| Etude pour l'aménagement d'une aire naturelle de camping et de loisirs à proximité de l'eurovélo 6 | communauté de communes Sud Alsace Largue | Wolfersdorf | L'eurovélo6 est fréquentée par plus de 70 000 cyclistes par an sur la portion Mulhouse/Montbelliard, la moitié de cette fréquentation ayant lieu en période estivale. Il n'existe actuellement entre Mulhouse et Belfort (soit sur plus de 50 km) aucun site de camping et d'hébergement familial économique permettant aux familles qui voyagent de faire une halte. Dannemarie et son port se situe au milieu de cette portion. Le projet consiste donc à étudier la faisabilité d'une aire de camping et de loisirs sur une ancienne friche Gilardoni à Wolfersdorf (à proximité du port de Dannemarie), à proximité d'autres points d'attrait pour les touristes : les restaurants en bord de canal, le relais nautique, la Lattloch, les commerçants de Dannemarie. Ce lieu d'hébergement pourra également constituer un point de départ pour la visite de deux sites touristiques importants de la CCSAL : le musée de la Mémoire et la Maison de la nature du Sundgau. | deuxième semestre 2021/1er trimestre 2022. | oui | 23 180 € (HT) |

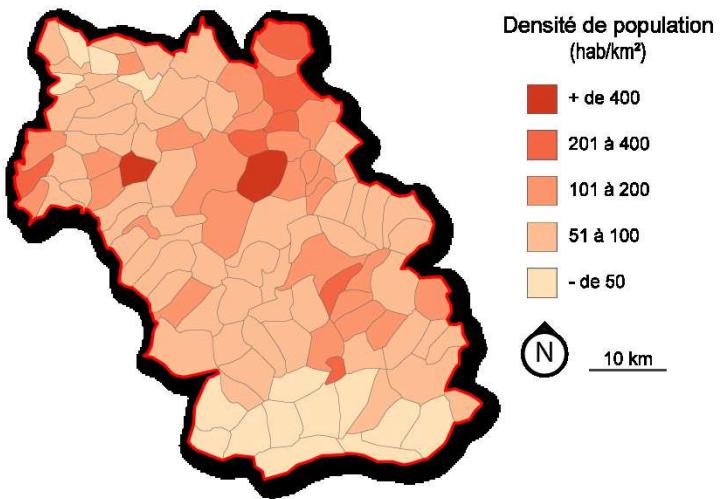
| | | | | | | |
|--|--|------------------------|--|---------------------------------------|---------------|----------------------------------|
| Aménagement d'une aire naturelle de camping et de loisirs à proximité de l'eurovélo6 | communauté de communes Sud Alsace Largue | Wolfersdorf | réalisation des aménagements de l'aire de loisirs et de d'hébergement | 2ème semestre 2022 à 2024 | à murir | opération non budgétée |
| Aménagement touristique de l'aire de camping-car de Chavannes sur l'étang | communauté de communes Sud Alsace Largue | Chavannes sur l'étang | L'aire de camping-car de Chavannes sur l'Etang accueille les campings car à l'entrée du territoire alsacien. Le projet consiste à moderniser cette aire de camping car afin d'accroître sa fréquentation et stabiliser son modèle économique. L'objectif est également de pouvoir stabiliser une ou plusieurs nuits les touristes de passage afin de leur faire découvrir le territoire. | 2ème trimestre 2022 | oui | 44 135 € (HT) |
| Créer une nouvelle base de déploiement et d'information touristique | communauté de communes Sud Alsace Largue | Dannemarie | Le port de Dannemarie consiste la porte d'entrée des cyclotouristes sur notre territoire. Afin de constituer un ensemble cohérent avec le relais nautique, la future aire de loisirs et d'hébergement de Wolfersdorf et les points d'attrait que constituent les restaurants du bord de canal et le lattloch, la CCSAL souhaite créer un point d'information touristique en bordure du canal. Une expérimentation aura lieu à l'été 2021 pour évaluer la pertinence de ce point d'information. | 2ème semestre 2021 à 2024. | à faire murir | 9 000 € (5 mois d'installation) |
| Développement de services liés aux nouvelles modalités de travail des entreprises (télétravail, connectivité haut débit, etc...)- objectif : 1-proposer des modalités d'accueil aux salariés individuels et/ou en télétravail - 2 -développer et stabiliser l'emploi sur le territoire - 3- limiter les transports domicile-entreprise pour les salariés | | | | | | |
| Etude pour la création de tiers lieux (espace de co-working, fablab, etc...) sur le territoire intercommunal | communauté de communes Sud Alsace Largue | territoire de la CCSAL | La crise sanitaire a permis l'émergence de nouvelles modalités de travail. Le télétravail s'est notamment solidement implanté dans le fonctionnement des entreprises. Nombre de salariés souhaitent pouvoir travailler chez eux et bénéficier de leur cadre de vie rural sans perdre de temps dans les transports. Le Haut Débit permet de plus le travail collaboratif, la réunion en visio, l'envoi de documents conséquents, etc... Seul, le manque de contact social est considéré comme un facteur très négatif au télétravail. Le projet consiste donc ici à travailler au développement de tiers lieux : 1- soit espace de co-working proposant des espaces mutualisés (salle de réunion, de projection, de restauration), une connexion haut débit, des espaces de travail collectifs ou individuels, etc... Ces espaces pourront être proposées à la location aux entreprises qui souhaitent maintenir leurs salariés en télétravail, mais aussi aux entrepreneurs individuels qui pourraient être attirés par le cadre de vie agréable du territoire, 2- soit le développement de fablab, espace de partage de machines informatiques, de compétences et de savoirs. | 2ème semestre 2021-1er semestre 2022. | oui | 19 975 € (HT) |
| Création d'un environnement numérique pour les entreprises | communauté de communes Sud Alsace Largue | | la plateforme numérique AchetezSundgao a été développé en 2020 en raison de la crise sanitaire, faisant entrer le commerce local dans l'ère du numérique. Le projet consistera ici à accompagner les commerçants et artisans locaux afin de créer un environnement numérique vers les futurs clients afin de développer de nouveaux services, une nouvelle relation plus fluide, etc... | 2022-2026 | à murir | aucune action budgétée à ce jour |

Annexe 2 : Eléments de diagnostic territorial

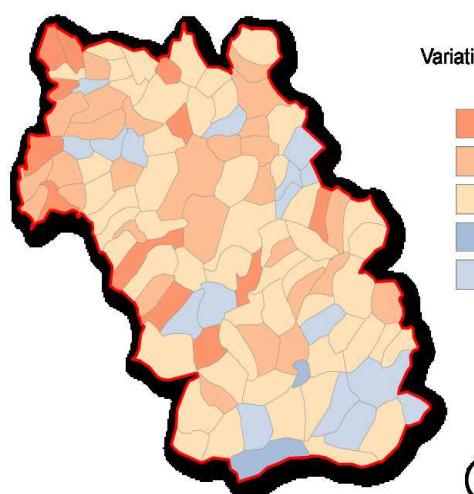
Avant de décliner les orientations de la stratégie portées à cette échelle, plusieurs éléments de diagnostics :

- *Lecture des dynamiques démographiques :*

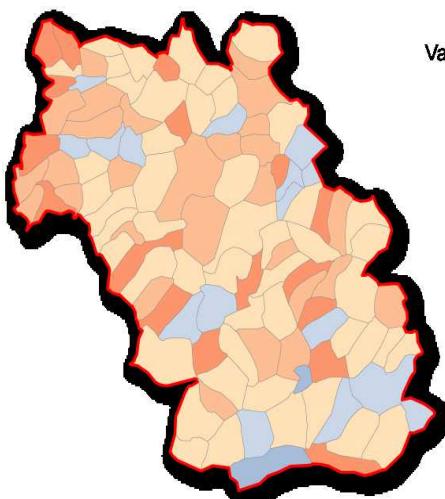
Le territoire du Pays du Sundgau compte 72 051 habitants au 1^{er} janvier 2021 (*Source : Insee, recensement annuel des populations*). La répartition de la population n'est pas homogène sur le territoire. Le nord et l'est du Sundgau revêtent un caractère périurbain sous l'influence respective de l'agglomération mulhousienne et de Saint-Louis Agglomération (elle-même étant intégrée au périmètre de la Métropole Trinationale de Bâle). Un axe nord-ouest, qui suit la voie ferrée s'inscrit comme un espace d'urbanité polycentrique. Le sud et l'ouest du territoire sont davantage résidentiels et ruraux (formes urbaines, typicité de l'habitat et concentrent moins de services et d'emplois. Une réalité qui se traduit dans l'organisation spatiale des densités de



SIAMURBA 2018, source INSEE RP 2013



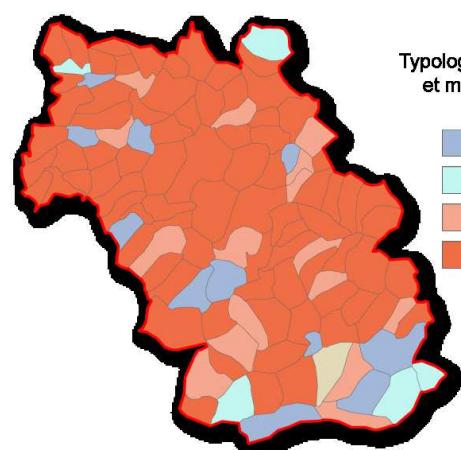
SIAMURBA 2018, source INSEE RP 2013



SIAMURBA 2018, source INSEE RP 2013

populations :

Les évolutions observées de la population révèlent une poursuite de cette logique jusqu'en 2014.

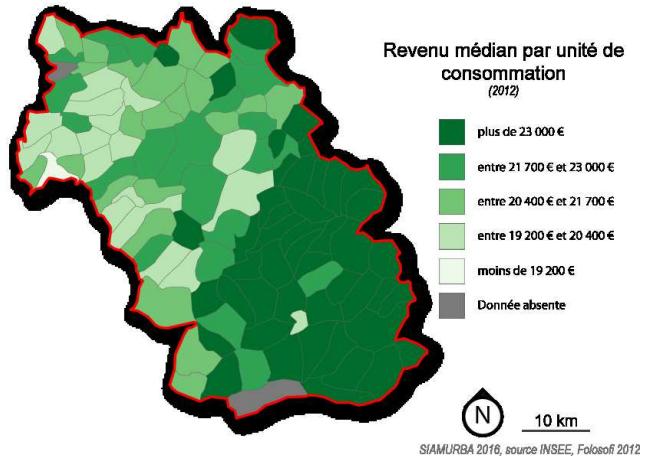


SIAMURBA 2018, source INSEE RP 2013

Les orientations SCoT du Sundgau visent à opérer un basculement pour reporter la croissance démographique des communes non pôles, qui ont connu la plus forte croissance ces trente dernières années, vers les polarités du territoire qui offrent la plus grande diversité de logements, de services et des connexions ferrées.

- *Synthèse socioéconomique :*

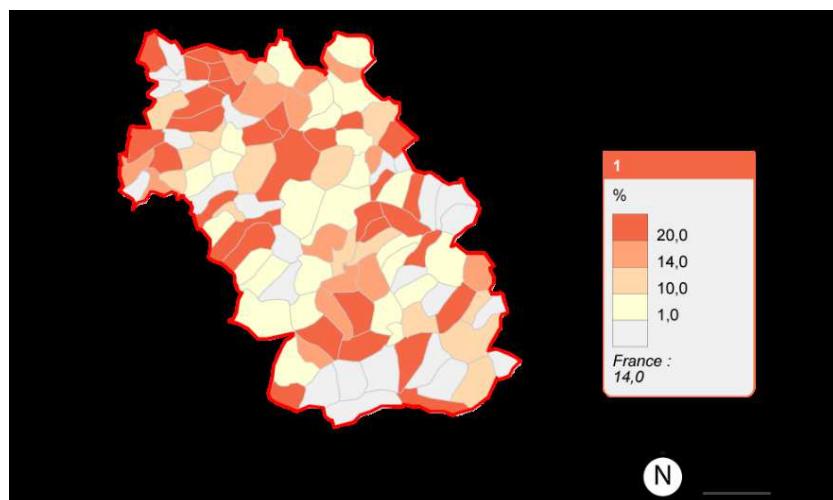
Le niveau de revenu médian, présenté dans la cartographie ci-dessous par unité de consommation, affiche des valeurs importantes, nettement supérieures aux moyennes nationales et régionales.



Cette situation s'explique par l'importance du taux de travailleurs frontaliers qui exercent leurs professions dans les cantons de suisse voisine de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville et de Soleure. La métropole de Bâle concentre des revenus particulièrement élevés. En 2016, le PIB annuel par habitant du Canton de Bâle-Ville atteignait une moyenne de 150 000 € contre 63 500 € à l'échelle de la Confédération Helvétique (*Source : Office Fédéral de la Statistique*) et 30 000 € pour le périmètre de l'actuelle Collectivité Européenne d'Alsace. Par effet buvard, ces hauts revenus concernent le territoire du Sundgau qui s'inscrit comme troisième couronne du cœur d'Agglomération de Bâle. Des revenus médians élevés qui ne doivent pas masquer des disparités importantes entre des travailleurs frontaliers et des publics fragilisés socialement, qui ont des emplois précaires ou qui sont sans emplois et qui évoluent sur un territoire avec peu de solutions de transports collectifs (difficultés pour un retour à l'emploi, d'accès aux services sociaux ...).

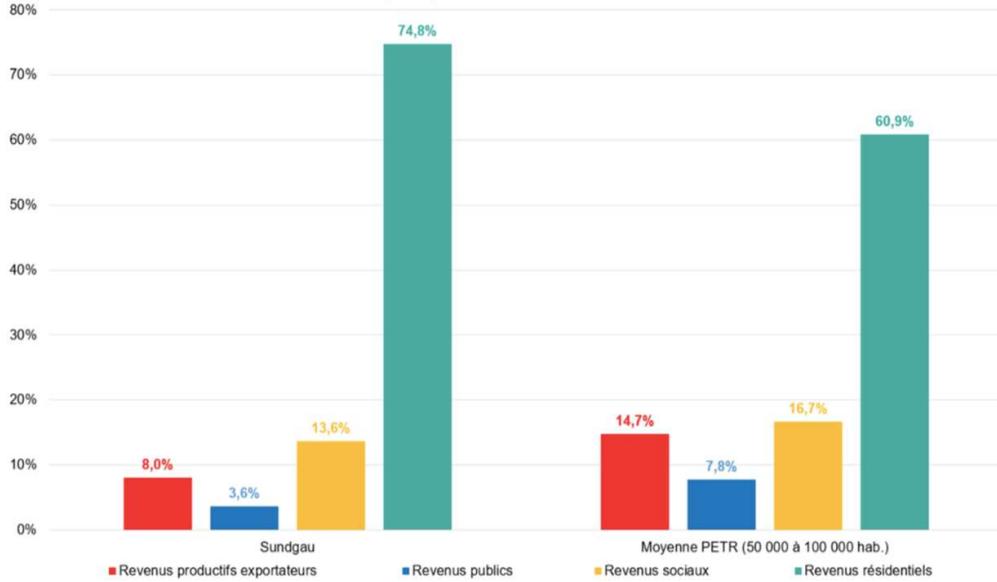
Afin de permettre une lecture synthétique du tissu économique endogène du territoire, le tableau ci-dessous expose le nombre d'établissements par secteurs d'activités ainsi que le taux de création d'établissements en 2014 :

| | Ensemble | % | Taux de création |
|--|----------|-------|------------------|
| Ensemble | 433 | 100,0 | 14,4 |
| Industrie | 34 | 7,9 | 10,6 |
| Construction | 55 | 12,7 | 13,4 |
| Commerce, transports, services divers | 287 | 66,3 | 14,9 |
| dont commerce et réparation automobile | 96 | 22,2 | 14,3 |
| Administration publique, enseignement, santé, action sociale | 57 | 13,2 | 16,2 |



Il convient de préciser que l'économie du territoire du Sundgau est surtout résidentielle :

Moteurs du développement du territoire : le poids des différents types de revenus captés en 2014 (en % de l'ensemble des revenus captés)

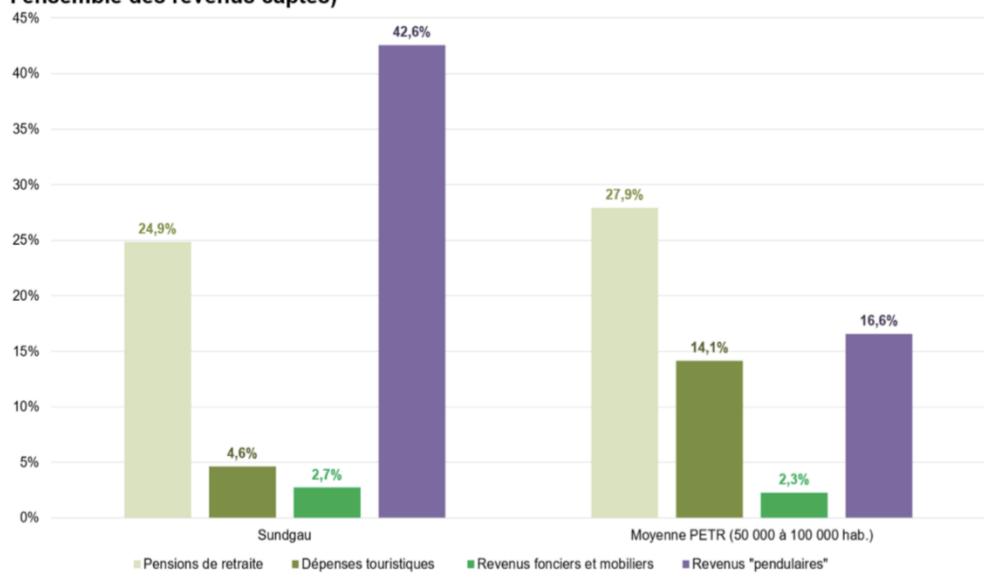


Source : Estimations OPC d'après Insee (DADS, Recensement, CLAP), Ministère du Tourisme, Direction Générale des Impôts

Source : Estimations OPC d'après Insee (DADS, Recensement, CLAP), Ministère du Tourisme, Direction Générale des Impôts

Et plus particulièrement résidentielle pendulaire :

Poids des différents types de revenus résidentiels captés par le territoire en 2014 (en % de l'ensemble des revenus captés)



Source : Estimations OPC d'après Insee (DADS, Recensement, CLAP), Ministère du Tourisme, Direction Générale des Impôts

Liste des communautés avec lesquelles le territoire enregistre les transferts de masse salariale (en millions d'euros) les plus significatifs (2014)

| | Captation en provenance de ... | Evasion en direction de ... |
|--------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| CA Mulhouse Alsace Agglomération | 131,5 € | CA Mulhouse Alsace Agglomération |
| CA Saint-Louis Agglomération | 46,8 € | CA Saint-Louis Agglomération |
| CC de Thann-Cernay | 12,8 € | CA Grand Belfort |
| CA Colmar Agglomération | 12,4 € | CC de la Vallée de la Doller... |
| CA Grand Belfort | 12,2 € | CC du Sud Territoire |
| Eurométropole de Strasbourg | 8,2 € | CC de Thann-Cernay |
| CC de la Vallée de la Doller... | 8,1 € | CC de la Région de Guebwiller |
| CA Pays de Montbéliard Agglomération | 5,6 € | CA Colmar Agglomération |
| Métropole du Grand Paris | 5,3 € | CA Pays de Montbéliard |
| CC de la Région de Guebwiller | 3,0 € | CC des Vosges du Sud |
| CC du Sud Territoire | 2,3 € | Eurométropole de Strasbourg |
| CC Pays Rhin - Brisach | 1,2 € | CC de la Vallée de Saint-Amarin |
| CC du Centre du Haut-Rhin | 1,1 € | CC du Centre du Haut-Rhin |
| ... | | |

Source : Insee – DADS

Lecture : Le territoire redistribue 30,2 millions d'euros en direction de la CA de Mulhouse et capte 131,5 millions d'euros en provenance de la CA de Mulhouse...

Annexe 3 : Bilan écologique du territoire

- *Approche environnementale :*

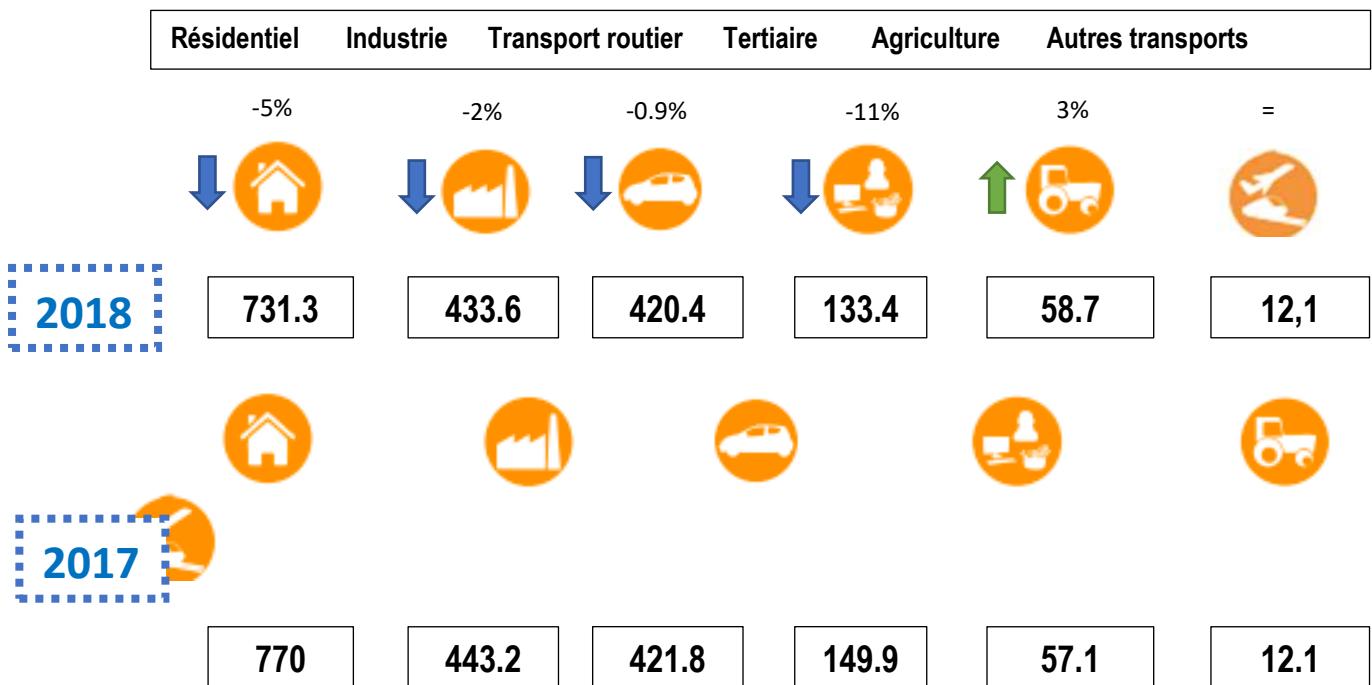
Le territoire du Pays du Sundgau compte avec un modèle énergétique traditionnel. Cependant, dans les dernières années ont émergé des nouveaux modèles économiques basés sur la production locale d'énergies renouvelables et la réduction des consommations énergétiques. C'est le cas des projets de méthanisation, des projets photovoltaïques et des projets de rénovation énergétique portés par des entreprises privées, des particuliers et des collectivités locales.

Consommation énergétique et pollution atmosphérique

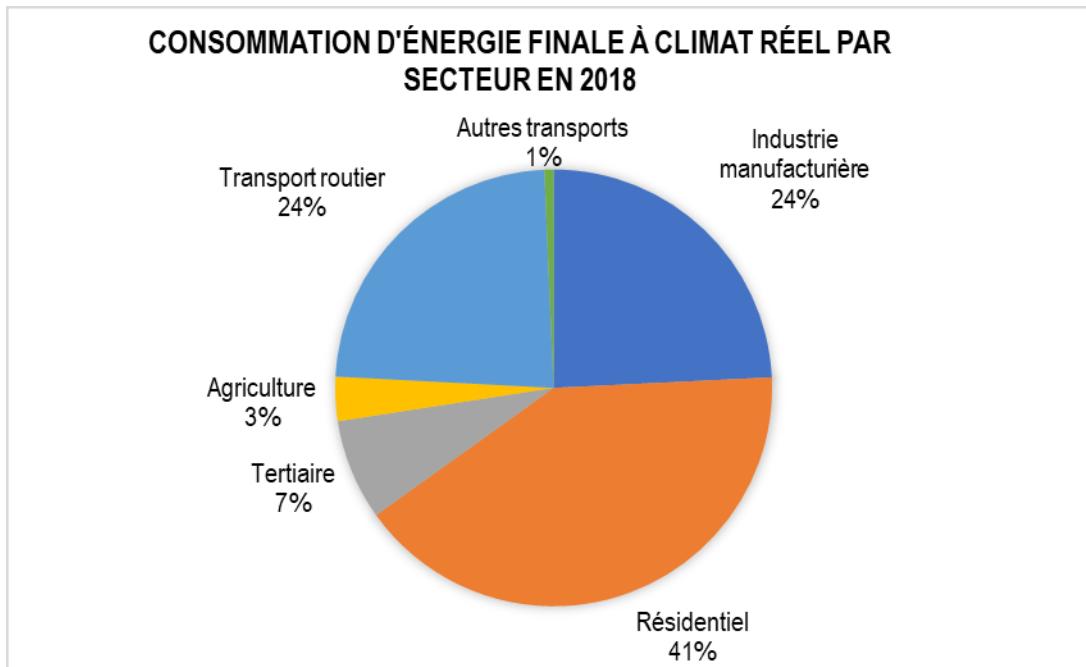
La consommation énergétique à climat réel du territoire sundgauvien est d'environ 1 855 GWh en 2018 (en énergie finale). Avec 26 MWh/hab/an. La consommation par habitant est inférieure à la moyenne régional (33 MWh / hab. / an). D'un point de vue financier, cela représente une facture totale d'environ 180 millions d'euros par an pour le territoire, soit environ 2500 € par habitant. Les secteurs les plus énergivores sont le résidentiel, l'industrie et le transport routier.

Consommations d'énergie finale à climat réel par secteur en 2017 et 2018 (Gwh)

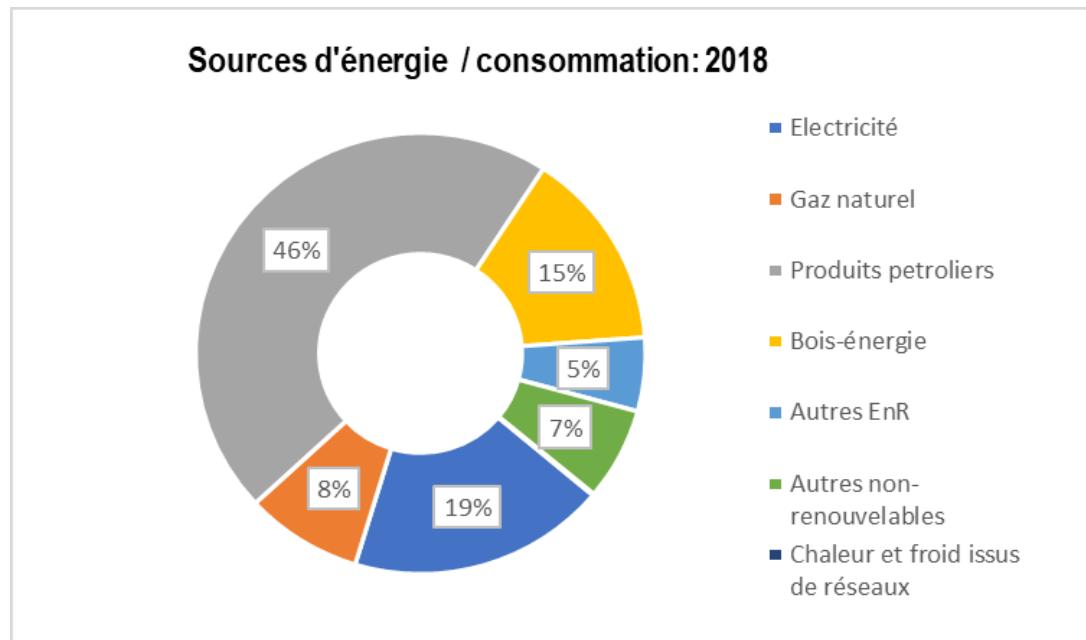
Total : 1855 GWh (2017) – 1790 GWh (2018)



Source : données « ATMO Grand Est Invent'Air V2019 / Invent'Air V2020

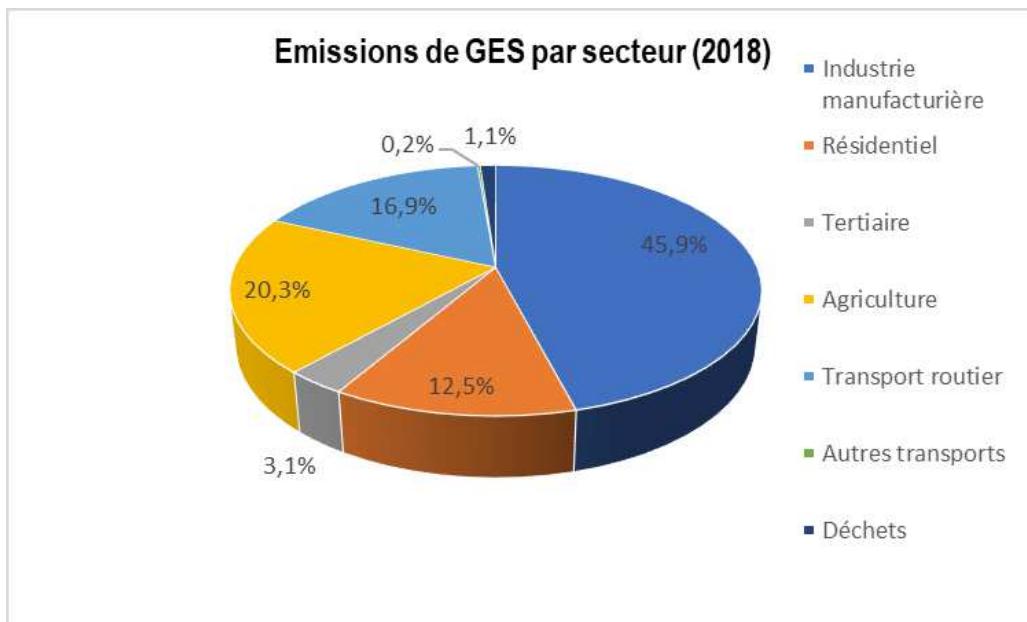


Source : données « ATMO Grand Est Invent'Air V2020)



Source : données « ATMO Grand Est Invent'Air V2020)

Les émissions GES du territoire sont principalement liées à la consommation d'énergie fossile, ce qui dénote d'un manque de mix énergétique. Le Sundgau est très dépendant de l'énergie pétrolière, représentant le 46% des consommations finales en 2018 (48% en 2017). Il est donc indispensable de réaliser plusieurs changements structurels, pour devenir un territoire indépendant des produits pétroliers. Ces derniers sont utilisés principalement dans les transports (carburant) et dans le résidentiel (chauffage au fioul) :



Source : données « ATMO Grand Est Invent'Air V2020)

Les secteurs industrie, agriculture, transport routier et résidentiel sont les secteurs les plus émetteurs de GES sur le territoire.

Secteur résidentiel : Les émissions du secteur tertiaire proviennent principalement du chauffage. Selon une étude réalisée par l'ATMO¹ en 2012, les énergies les plus utilisées pour le chauffage sont le fioul domestique, le bois et le gaz naturel. Les maisons individuelles alsaciennes sont chauffées majoritairement au fioul domestique (40%). Ce qui explique le poids du secteur résidentiel (11%) dans les émissions de GES du territoire. L'utilisation du chauffage au bois est aussi une source importante de pollution. Malgré les avantages de la ressource en bois, sa combustion peut être à l'origine d'une pollution significative lorsque celle-ci est réalisée dans de mauvaises conditions. Divers polluants sont émis lors de la combustion du bois (noir de carbone, benzène, benzopyrène, monoxyde de carbone, oxydes d'azote...), y compris une quantité importante de particules fines qui impactent la santé humaine (particules fines PM10 et PM2.5 et très fines PM1.0)².

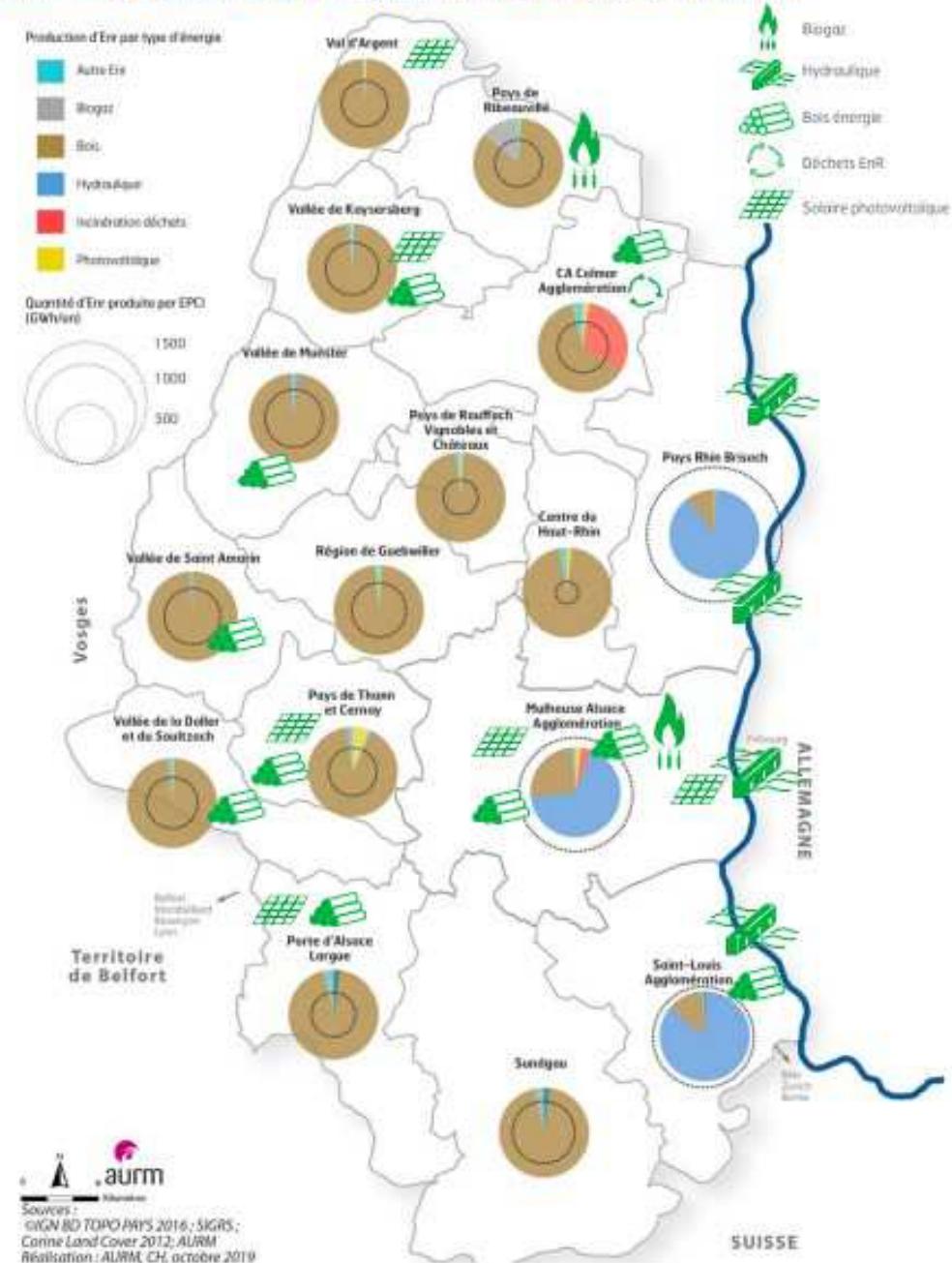
En 2017, la production d'énergie départementale s'élevait à 12 976 GWh, soit 10 % de celle de la région Grand Est³. Dans le département du Haut Rhin, les principales énergies renouvelables sont le bois énergie et l'hydraulique. Quant au territoire du Pays du Sundgau, la principale filière de production d'énergie renouvelable est le bois-énergie (340,9 GWh sur 412 Gwh de production totale EnR).

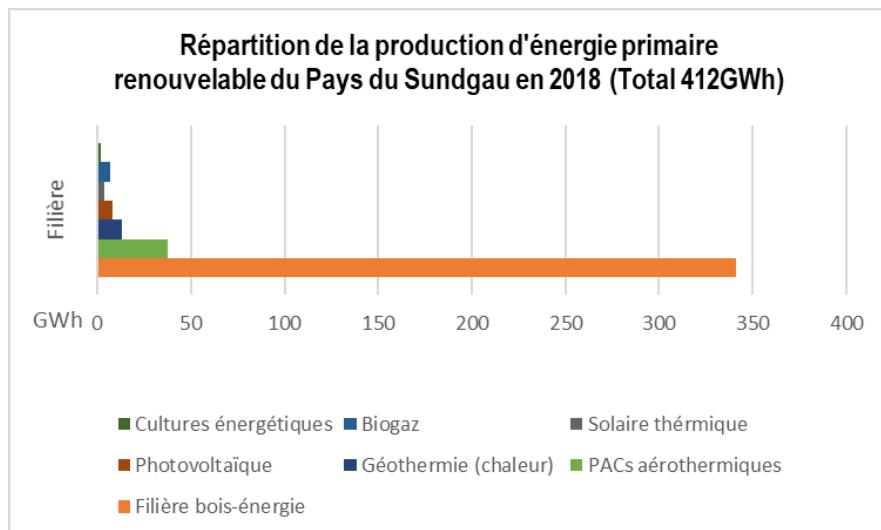
¹ http://www.atmo-alsace.net/medias/produits/La_prcarite_energetiqu.pdf

² http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plan_d_action_-chauffage_au_bois.pdf

³ http://www.fnau.org/wp-content/uploads/2020/08/2019aurm_profil_ener_hr.pdf

Répartition de la production d'EnR par EPCI et localisation des plus grands sites de production





Le territoire dispose de plusieurs ressources permettant de développer une part plus importante d'énergies renouvelables. Ceci est confirmé par le diagnostic du PCAET de la Communauté de Communes Sundgau.

La méthanisation :

La méthanisation se trouve à l'intersection entre trois grands secteurs d'activité : la gestion des déchets, l'agriculture et l'énergie. Elle rentre dans la stratégie du territoire fondée sur le modèle de l'économie circulaire. Cette énergie renouvelable permet d'offrir une opportunité économique pour les agriculteurs et une nouvelle solution pour le tri et la valorisation des déchets organiques (lisier, biodéchets) ainsi que la production de fertilisants naturels pour l'amendement des terres agricoles. La méthanisation en plus de fournir de l'énergie et du fumier, contribue à réduire les externalités négatives associées aux déchets organiques comme la contamination des eaux souterraines et du sol, les émissions de polluants atmosphériques locaux comme les dioxines et le méthane, des puissants gaz à effet de serre.

La méthanisation constitue une opportunité pour :

- développer et diversifier les exploitations agricoles du territoire réduisant leur dépendance vis-à-vis de l'agro-industrie,
- créer de l'emplois,
- économiser d'engrais chimiques grâce au digestat qui serait produit à partir de la récupération en fin de processus des résidus des matières organiques. Selon les matières utilisées, le digestat pourrait s'avérer riche en matière fertile et faire l'objet d'un plan d'épandage.
- avoir des revenus supplémentaires (agriculteurs⁴, collectivités)
- favoriser l'autonomie énergétique du territoire.
- minimiser les coûts de la restauration collective.

Avec sa forte identité agricole le Pays du Sundgau est particulièrement concerné par le développement de la méthanisation. La Surface Agricole Utile (SAU) occupe 50,3% du périmètre du Scot. On y recense 837 exploitations agricoles⁵. La plupart d'entre elles tournées vers : 1) les grandes cultures (maïs, blé) dont les résidus de production céréalière serviraient à alimenter les méthaniseurs et 2) l'élevage bovin laitier qui a l'avantage de produire lisier et fumier, un mélange intéressant pour la production de biogaz. Sur le territoire du Pays du Sundgau, seulement un projet de méthanisation

⁴ Etude sur les revenus de la méthanisation pour les agriculteurs : sur les 25 UM évaluées, une seule UM a un revenu brut négatif et une seule un revenu supérieur à 850 €/kWe. Les 23 autres ont un revenu brut avant impôt positif compris entre 54 €/kWe et 847 €/kWe : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02886217/document>

⁵ DRAAF Alsace – Fiche SCoT Sundgau, 2015

est aujourd’hui en fonctionnement (125 projets à l’échelle du Grand Est) et deux sont en construction :



Source : <https://eci-sig.ademe.fr/adws/app/bb11ce07-5cc9-11eb-a8fe-7dd6c4f9bb1d/index.html>

- À Moernach, une unité de méthanisation a été installée sur une exploitation agricole en 2015. 35 tonnes d’effluents d’élevage (fumier, lisier) et de déchets végétaux (marcs de raisin et de pommes, brisures et paille de maïs...) sont absorbées chaque jour par les digesteurs.
- À Gommersdorf et à Traubach, deux projets sont portés par 15 exploitants agricoles. Deux unités de méthanisation sont en construction sur deux parcelles de trois hectares chacune. Elles vont produire du biogaz 100 % local à partir d’effluents d’élevage et de déchets végétaux.

Le photovoltaïque :

En 2018, le photovoltaïque et le solaire thermique représentaient seulement 2.8% de la production d’énergie primaire sur le territoire (ATMO v2020). Le déploiement à grande échelle du photovoltaïque sur les toits des bâtiments publics peut jouer un rôle important dans la transition du territoire vers un système énergétique à faible émission de carbone. A noter que les collectivités locales disposent d’un patrimoine bâti important qui constitue un fort potentiel pour l’installation de panneaux en toiture. Elles disposent également de quelques terrains inexploités ou inexploitables pouvant également accueillir une installation photovoltaïque. À ce jour, le territoire ne compte pas avec une estimation précise du potentiel énergétique solaire. Cependant, grâce au Cadastre solaire mis en ligne par le PETR du Pays du Sundgau, les acteurs locaux peuvent visualiser et évaluer gratuitement le potentiel solaire de leurs bâtiments. Il est important de souligner que les coûts du photovoltaïque ont baissé de 80% en 10 ans ce qui permet aux particuliers et aux autres acteurs du territoire d'accéder plus facilement à cette technologie qui s'avère un atout majeur pour la transition énergétique du territoire.

L’éolien :

La filière éolienne est aujourd’hui inexisteante sur le territoire du Pays du Sundgau. L’étude de potentiel éolien lancée en 2019 par le PETR du Pays du Sundgau montre que :

- Les secteurs d’implantations éoliennes possibles sur le territoire sont au nombre de 9.
- Le nombre maximum de machines pouvant être implantées : 15.
- Le potentiel de production : les besoins annuels en électricité de 40% des ménages sundgauvien.

L’électricité éolienne générée serait directement injectée dans le réseau, contribuant ainsi à la sécurité d’approvisionnement.

L'hydrogène :

L'hydrogène n'est pas encore répandu. Pour l'instant, le territoire français dispose d'un faible réseau de stations d'avitaillement. Il existe seulement 33 stations à hydrogène opérationnelles et une trentaine de projets est en cours. Cependant, on constate un fort intérêt de la part des acteurs économiques. C'est une opportunité pour le Pays du Sundgau de se proposer comme territoire d'expérimentation.